

NW-CA-B

PRODUIT DE PRÉSERVATION DU BOIS – COMMERCIAL
Pour usage industriel seulement
Concentré émulsionnable

No D'ENREGISTREMENT 33525 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

PRINCIPE ACTIF :

Cuivre, présent sous forme de complexes de monoéthanolamine de cuivre..... 9,25 %
Tébuconazole 0,37 %

Contenu net : _____

Timber Specialties Limited
35 Crawford Crescent, PO Box 520
Campbellville, Ontario L0P 1B0
(905) 854-2244

MODE D'EMPLOI :

RESTRICTIONS D'UTILISATION

Pour une utilisation comme agent de préservation du bois de qualité industrielle, pour le traitement des produits industriels et non industriels en bois pour membres au-dessus du sol, en contact avec le sol, en contact avec l'eau douce ou traitables hors de l'eau, mais exposés aux éclaboussures d'eau de mer dans les catégories suivantes :

Construction résidentielle telle que terrasses, patios, clôtures, structures de jeu, parement latéral, contreplaqué, lisse d'assise, ou applications récréatives telles qu'allées, promenades, aménagement paysager, quais, pavillons de jardin, tables de pique-nique ou applications générales de construction et commerciales telles que bois d'oeuvre dimensionnel, bois de structure, poteaux, terrasses ou applications d'agriculture et d'horticulture telles que clôtures, charpente, poteaux de construction. Également pour la construction d'autoroutes, le bois débité et le bois d'oeuvre pour les ponts, le tablier des ponts, les mains courantes, les cales d'écartement et les poteaux. Ne pas utiliser pour le traitement des poteaux électriques et des pilotis.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS jeter les effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, sauf s'ils ont été détoxifiés par des moyens appropriés.

NW-CA-B est un agent de conservation du bois à base d'azole de cuivre pour utilisation uniquement dans l'imprégnation sous vide et pression de produits en bois, en ayant recours à des solutions aqueuses dont les concentrations en ingrédients actifs varient entre 0,3 et 3,0 % par poids.

Traiter le bois en ayant recours aux procédures de traitement sous pression compatibles avec le matériel employé et les pratiques de traitement standard. Les conditions de traitement doivent être calibrées de manière à produire les taux de rétention précisés dans le tableau suivant:

Utilisation finale	Rétention cible (kg/m³)
Au-dessus du sol	1,7
Contact avec le sol	3,3
Contact avec le sol (risque de décomposition importante)	5,0

Le traitement des produits en bois avec cet agent de préservation du bois, l'azole de cuivre, protège le bois contre les termites, les pourritures blanches et les pourritures brunes.

Les procédés utilisés pour appliquer NW-CA-B ne doivent laisser aucun dépôt visible à la surface du bois. Les dépôts visibles en surface signifient un résidu en surface ou une cristallisation sur le bois traité. Les petites taches isolées ou rares de produit chimique sur une surface en bois propre par ailleurs seront admises. Les résidus superficiels doivent être enlevés avant l'expédition du bois.

Les tabliers d'égouttement doivent être équipés d'un toit, le sol doit être pavé et drainé afin de prévenir toute dilution et perte de la solution de traitement. Ranger le bois traité sur un tablier d'égouttement muni d'un toit jusqu'à ce qu'il cesse de dégoutter. Incliner le bois sur le tablier d'égouttement pour accélérer le drainage et pour assurer qu'aucune flaque ne se forme sur la surface du bois. Les écoulements du bois traité doivent être collectés et recyclés dans l'usine de traitement. Gérer les liquides d'égouttement et les autres déchets de façon à prévenir leur déversement dans l'environnement. NE PAS exposer le bois traité à la pluie immédiatement après le traitement. NE PAS faire flotter du bois traité dans les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les océans. Pour de plus amples renseignements sur le stockage, le maniement et la mise au rebut du bois traité, veuillez communiquer avec le fabricant de ce produit ou l'organisme provincial de réglementation.

PRECAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER. CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU. Peut être mortel si absorbé par la peau, ingéré ou inhalé. Veiller à ne pas l'éclabousser dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas respirer les pulvérisations/vapeurs. Porter une protection faciale complète, une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors du maniement de solution concentrée ou diluée, de l'ouverture des portes des cylindres de traitement et durant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation sur les cuves de stockage et les cylindres de traitement. Porter également un respirateur à cartouche d'élimination de vapeurs organiques approuvée par NIOSH avec un prefilter approuvé pour pesticides OU une cartouche filtrante approuvée par NIOSH pour pesticides lors du maniement du concentré et de la solution diluée si la zone n'est pas bien aérée, de l'ouverture des portes des cylindres de traitement et durant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation sur les cuves de stockage ou les cylindres de traitement. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des lunettes de protection ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors du maniement du bois fraîchement traité.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite la peau soigneusement et enfiler des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser. Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Changer les vêtements tous les jours. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements

contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

En cas d'inhalation, ce produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Un traitement symptomatique est de mise.

ENTREPOSAGE :

Lorsque le bois traité sous pression ne dégoutte plus, il peut être déplacé du tablier d'égouttement vers la cour d'entreposage. Les pratiques telles que le détournement de l'eau, l'emballage de papier, les couvertures, les remises, etc. doivent être considérées comme des moyens pour réduire la contamination des eaux pluviales d'orage. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Conserver le produit dans un contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas laisser tomber le baril, le faire rouler ou glisser. Le placer en position verticale. Toujours remettre le couvercle. Entreposer dans un endroit frais (< 25 °C), sec et bien ventilé, loin de la chaleur ou des flammes nues.

ÉLIMINATION :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la solution de traitement.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION :

- Circonscrire la fuite.
- Ne pas laisser le produit déversé entrer en contact avec des matières oxydables ou d'autres matières incompatibles.
- NE PAS DÉVERSER DANS LES EAUX DE SURFACE.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

NE PAS BRÛLER DU BOIS TRAITÉ AVEC NW-CA-B. Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.